

sans paille a été excessivement bien réussie. Il a écouté le discours de ce monsieur avec le plus grand plaisir, mais il doit faire apologie au moteur, car il n'est pas en position de pouvoir parler de son œuvre dans les termes qu'il a toute raison de croire qu'elle mérite. Ce qui l'en empêche, c'est qu'il n'est pas familier avec la langue dans laquelle il s'est exprimé. Il ne doute cependant pas que ce devoir ait été rempli avec habileté. Le monsieur qui a secondé l'adresse n'avait pas besoin de faire apologie à la Chambre pour la manière dont il pouvait lui adresser la parole ; il est heureux de pouvoir le féliciter sur son essai, et il espère l'entendresouvent. Un homme d'Etat canadien, qui n'est plus, observait relativement à la division du travail législatif entre le Parlement de la Puissance et les Législatures provinciales, que le jour viendrait où le Discours du Trône ne consisterait qu'en une simple recommandation de passer le bill des subsides. Nous n'en sommes pas encore arrivés à ce point, mais nous en sommes venus près cette fois. Il regarde cette carte à dîner, et il la trouve maigre et peu propre à satisfaire un parlement affamé. Dans quelques instants, il parlera des sujets auxquels le Discours du Trône fait allusion. Il ne se propose pas de faire aucun amendement, car il croit que le système qui prévaut dans le parlement impérial d'agréer l'Adresse comme matière de forme, sans délai inutile, devrait prévaloir ici. La pratique de discuter très au long le Discours du Trône, et de lier des contestations interminables à son sujet, ne sert qu'à obstruer les affaires. C'est son opinion que, à moins que l'Opposition soit en mesure de proposer un vote de non-confiance dans le gouvernement, ce qu'il confesse candidement ne pouvoir possiblement faire dans cette occasion, l'Adresse doit être passée sans délai. Son hon. ami qui a secondé l'Adresse, a félicité les messieurs sur les bancs du trésor de leur popularité dans le pays, telle que manifestée dans de récentes élections. Ce serait certainement matière à félicitations, si l'on pouvait seulement montrer que tel est le cas. Il laissera à la Chambre et au pays le soin de juger si l'appréciation de l'hon. monsieur est correcte ou non. Le second paragraphe de l'adresse fait allusion à

l'organisation de la Force de Police du Nord-Ouest. Nous devons tous être satisfaits que l'acte mis en force l'an passé a si bien réussi, et que les opérations de la force ont eu un effet si bienfaisant. La mesure introduite en 1873 comme il l'a fait remarquer à cette époque, était expérimentale, et comporte, en toute probabilité, de temps à autre, quelqu'amélioration ou amendement. Le Discours n'a pas révélé si le gouvernement avait trouvé nécessaire d'altérer la constitution de cette force ou non. Ce paragraphe du Discours, il le répète, est très-important, et il espère que le gouvernement sera en position de mettre devant cette Chambre pendant la présente session et aussitôt que possible, quelque rapport des officiers ayant le commandement de la force, pour montrer les progrès qu'ils ont faits, leur expérience dans le Nord-Ouest, leurs difficultés, leurs troubles, et les résultats de l'expédition généralement, afin que la Chambre soit informée de leur utilité, aussi bien que de leurs désavantages. L'un des avantages obtenus, dit le Discours, c'est la réduction de la Force dans le Nord-Ouest. C'est sans doute un sujet de félicitations ; mais il espère que la réduction n'a pas été faite aux dépens du sentiment de sécurité qui a prévalu jusqu'alors dans ce pays. Il fera souvenir la Chambre du but que le dernier gouvernement s'était proposé en organisant cette expédition, et croit qu'il serait bon de retenir une assez forte proportion de cette force militaire pour préserver l'ordre, en cas que la police en quelque occasion ne faillisse à son devoir. Il présume, quoiqu'il n'en soit pas fait mention dans l'Adresse, que le traité qui regarde les Indiens, les Cris et les Sautaux, sera mis devant la Chambre, et que celle-ci sera appelée à le sanctionner. Il n'y a aucune question d'une plus grande importance que le gouvernement paisible du Nord-Ouest et le maintien de relations paisibles entre le Canada et les aborigènes de ce pays. Il espère que lorsqu'il sera mis devant le parlement, on pourra voir que c'est un traité juste, à tous égards, envers les Indiens, et qu'aucune occasion ne leur sera offerte, ou ne sera offerte à ceux qui sont considérés comme leurs gardiens, de trouver qu'un dur marché a été fait par le gouvernement. Il serait